

**Procès-verbal de la séance n° 40 du Conseil général du lundi 20 avril 2026
à 19h30 à la buvette de la halle des sports à Domdidier**

Personnes présentes : **8 Conseillers communaux**
 44 Conseillers généraux
 (selon liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : Mme Rachel-Rose Baechler, Conseillère générale
 Mme Valentina Dzeljadini, Conseillère générale
 M. Kevin Terrapon, Conseiller général
 M. Lionel Murith, Conseiller général
 M. Eric Pauchard, Conseiller général
 M. Simon Barras, Conseiller général
 M. Sébastien Formica, Conseiller communal

Personne absente :

M. Johnny Fleury, Président, remercie les Conseillères et Conseillers généraux de leur présence ainsi que le Conseil communal, les représentants des autorités de la Commune de Saint-Aubin ainsi que les représentants de la presse et le public.

Pour la séance de ce soir, les personnes excusées sont : M. Sébastien Formica, Conseiller communal, Mmes Rachel-Rose Baechler et Valentina Dzeljadini, Conseillères générales, MM. Lionel Murith, Kevin Terrapon, Simon Barras et Eric Pauchard, Conseillers généraux.

Cette 40^{ème} séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la feuille officielle n° 13 du 27 mars 2026 et via courriel adressé aux Conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir seront enregistrés. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal et ensuite sera supprimé.

Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention. En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention. Ceci afin d'obtenir un décompte correct. Afin de vérifier que tous les membres ont bien reçu leur matériel de vote, il demande de lever leur carton vert.

Il rappelle qu'à la suite de vos interventions, nous vous prions de bien vouloir transmettre votre texte en format Word à Mme Laurence Esseiva, directement après la séance du Conseil général ou au plus tard dans les 5 jours qui lui succèdent. Ceci afin de pouvoir retranscrire vos interventions avec exactitude.

A la suite du contrôle des présences, 44 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 23 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 39 du 15 décembre 2025
2. Communications du Conseil communal
3. Comptes 2025
 - a) *Résultats*
 - b) *Investissements*
 - c) *Approbation des comptes*
4. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques ou demandes de modifications par rapport à l'ordre du jour. Ce qui n'est pas le cas.

Avant de traiter les objets de l'ordre du jour et conformément à l'article 39, alinéa 3 du Règlement du Conseil général, **M. le Président** communique les informations suivantes pour revenir sur le sujet de l'amendement déposé par le groupe UDC-Indépendants-UDF lors du dernier Conseil général demandant de modifier l'intitulé de l'ordre du jour.

La question était complexe et une étude de la jurisprudence en la matière ne pouvait se faire le soir même. Le bureau avait même consulté le nouvel oracle prénommé ChatGPT qui était d'avis qu'une modification de l'ordre du jour était possible. Pour une telle demande d'amendement, il aurait été souhaité que l'objet soit déposé préalablement auprès de bureau du Conseil général pour qu'il puisse étudier la question en profondeur afin de gagner du temps, d'éviter tout vice de procédure et favoriser la collaboration entre le Conseil général et son bureau, respectivement la personne qui doit conduire la séance.

Après une étude de la réglementation en vigueur et la jurisprudence ainsi que la confirmation du Service des communes, il informe le Conseil général de ce qui suit :

- Conformément à l'article 34, alinéa 2, lettre a de la Loi sur les communes, le bureau, en accord avec le Conseil communal, fixe l'ordre du jour.
- La Loi sur les communes ne permet pas aux Conseillers généraux, ni au bureau et ni au Conseil communal d'ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour qui ne figurerait pas dans la convocation.
- En revanche, les Conseillers généraux peuvent, par le biais d'une motion d'ordre selon l'article 42, alinéa 3 de la Loi sur les communes, demander de modifier la marche des débats, c'est-à-dire l'ordre des objets à traiter.

De plus, l'ordre du jour n'est pas un objet de délibération et ne doit donc pas être voté, respectivement approuvé par le Conseil général.

Dans le domaine du droit, il invite les membres du Conseil général à être prudents avant d'invoquer Maître ChatGPT, car ils risquent d'avoir des surprises. Les cabinets d'avocats à la pointe utilisent des logiciels spécifiques où toute la législation fédérale et cantonale, la jurisprudence et les commentaires juridiques font partie intégrante de la banque de données.

En n'étant pas entré en matière sur la demande du groupe UDC-Indépendants-UDF, nous avons ainsi évité un vice de procédure qui aurait de facto annulé certaines décisions du Conseil général.

1. Approbation du procès-verbal de la séance n° 39 du 15 décembre 2025

M. le Président demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 39 du 15 décembre 2025.



M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC/Indépendants/UDF

Il voudrait revenir sur l'établissement des PV car il estime que 64 pages, c'est beaucoup trop. Il faudrait trouver une solution pour raccourcir un peu les interventions, les édulcorer ou les résumer. Personne ne lit 64 pages. De plus, certaines interventions sont faites sous le coup de l'émotion.

Il trouve judicieux que chaque intervention ne soit pas retranscrite mot à mot et demande qu'à l'avenir les PV soient plus succincts.

M. le Président remercie M. Rimaz et lui indique qu'il peut donner une réponse à son intervention. Selon le nouveau règlement du Conseil général, il y a la possibilité de faire des résumés des débats au sein du Conseil général. Donc, lors du prochain Conseil général, il estime que les débats pourront être résumés dans le PV.

Plus aucune remarque n'étant faite, **M. le Président** demande de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté à la majorité évidente..

2. Communications du Conseil communal

M. le Président passe la parole à **M. Albert Pauchard, Syndic**, qui apporte les salutations du Conseil communal. Il rectifie un petit peu le point 2, il ne s'agit plus de communications, nous n'en avons aucune ce soir à vous faire part, mais il s'agit des réponses du Conseil communal aux questions déposées par le Conseil général.

Il restait une réponse en suspens qui était celle à la question de Monsieur Nicolas Bugnon avec comme objet « Quelle est la vision en matière d'évolution démographique et quelle est l'analyse de son impact sur les finances communales ? ». Cette dernière question a été répondue, nous espérons à sa satisfaction, et la réponse a été publiée sur notre site internet. Il ajoute que le Conseil communal a répondu à l'ensemble des questions qui avaient été posées durant la législature 2021-2026.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations, il demande à **M. Nicolas Bugnon**, s'il est satisfait de la réponse.

Retranscription de l'intervention de **M. Nicolas Bugnon, groupe La Gauche Plurielle** :

Je vous remercie pour cette réponse à ma question sur l'évolution démographique et son impact sur les finances communales. Les éléments y sont fouillés et très intéressants. J'aimerais juste revenir sur 2-3 éléments.

Pour rappel, en 10 ans de commune fusionnée, la population a augmenté de 31%, un chiffre gigantesque, et malgré l'augmentation galopante dans le canton et dans la Broye prévue à 6% d'ici 2030, nous sommes à Belmont-Broye encore largement au-dessus de ce chiffre.

Dans la réponse, on lit d'une part, que la démographie communale est dépendante des PAL et des PAD qui sont pratiquement faits. On peut néanmoins considérer qu'il y a dans le cadre de ces plans d'aménagement, une politique à faire par rapport au nombre de zones à bâtir que l'on veut garder/constituer. Vous donnez un chiffre qui semble répondre à ce qu'a été la politique générale lors de l'établissement de ces PAL : la projection d'augmentation encore à venir dans le futur.

On peut lire qu'entre 1400 et 1800 personnes en plus sont prévues pour les prochaines années. C'est beaucoup, la courbe continuera donc avec la même tendance que les 10 ans passés.

Au niveau financier, on peut lire que l'augmentation de la population est synonyme d'accroissement des charges, plus que des rentrées. Les impôts engrangés par les nouveaux arrivants, surtout des familles, ne couvrent pas l'augmentation des frais.

De plus, il y a un fort vieillissement de la population. Je laisse chacun découvrir les chiffres projetés qui sont impressionnants, ce vieillissement est un facteur encore plus décisif sur l'augmentation de la part des habitants à la charge de la collectivité. Cela dit, c'est un devoir de toute génération de s'occuper de ses anciens. C'est une réalité qui va s'accroître. Et nous devons l'assumer.

On indique dans cette réponse avec des chiffres détaillés de comparaison que l'impôt moyen par habitant est bas dans le district de la Broye, et celui de Belmont-Broye est en plus inférieur à la moyenne du district de la Broye.

En conclusion, on peut retenir qu'il y a des causes essentielles à la situation financière actuelle et future de la commune : augmentation de la population, vieillissement de la population, impôt moyen par habitant bas en comparaison régionale et cantonale. Ce sont des données factuelles à considérer pour la suite de la stratégie communale et j'espère que ce sont ces réalités qui seront observées.

Concernant l'influence que l'on peut avoir sur ces paramètres, notamment cette augmentation très rapide de la population, on lit dans la réponse que, dès que les PAL des 5 villages seront approuvés, il s'agira de les harmoniser et qu'il sera possible « d'étendre ou non les zones constructibles ». Au vu des éléments présentés et de la situation tendue en termes démographiques à Belmont-Broye, je propose au futur Conseil communal et à la Commission de l'aménagement de bien réfléchir s'il est vraiment d'utilité communale d'étendre encore les zones à bâtir, et s'il n'y aurait pas lieu à l'heure actuelle de viser une tendance différente.

3. Comptes 2025

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes de résultats 2025, **M. le Président** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique que l'exercice comptable 2025 se solde par une perte de CHF 1'086'117.91. Une perte prévisionnelle à hauteur de CHF 1'719'335 avait été budgétée. Le déficit a pu être réduit grâce à un produit extraordinaire de CHF 230'000, qui correspond à la subvention octroyée de manière rétroactive par le Canton pour la construction de la salle multi-usage de Léchelles. Sans ce revenu extraordinaire, la perte aurait avoisiné les CHF 1'310'000. On remarque aussi que l'écart entre le budget et les comptes de résultats s'amointrit.

D'une manière générale, il est constaté que :

- Globalement, les charges sont maîtrisées ;
- les impôts ordinaires des personnes physiques sont en diminution pour la première fois, et se situent au niveau des rentrées fiscales de 2023 ;
- les impôts ordinaires des personnes morales continuent à diminuer ;
- les impôts spéciaux sont supérieurs aux montants pourtant déjà élevés mis dans le budget.

Malgré les deux bonnes surprises que sont la subvention et les rentrées plus importantes des impôts spéciaux ainsi que des charges qui sont globalement maîtrisées, le Conseil communal constate que le compte de résultats 2025 est le deuxième exercice déficitaire après celui de 2024.

Le compte des investissements 2025 comporte des investissements votés et terminés ainsi que d'autres encore en cours de réalisation qui ont été reportés sur le budget 2026. Le compte des investissements 2025 fait apparaître un excédent de dépenses nettes de CHF 595'053.65.



M. le Président demande à **M. Ludovic Corminboeuf**, pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes de résultats 2025.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière indique que la Commission a rencontré le 17 mars 2026 Monsieur Thierry Piccand, Administrateur communal, ainsi que Monsieur Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances, et les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance. Monsieur Michaël Picard, représentant de la société Fidutrust Révision SA, qui est l'organe de révision de notre Commune, a également participé à cette séance et nous a expliqué les contrôles effectués, ainsi que les méthodes mises en œuvre pour les réaliser. Ces travaux ont été résumés dans un rapport détaillé qui nous a été transmis.

La Commission financière a pris connaissance de ce rapport et n'a pas de remarque particulière à son sujet, hormis le fait qu'elle partage la recommandation de l'organe de révision concernant le système de contrôle interne qui doit encore être documenté au niveau des processus.

La Commission financière s'est réunie ensuite à deux autres reprises (18 et 26 mars) et a transmis à l'issue de ces différentes séances une liste de questions à Monsieur Thierry Piccand que nous remercions pour ses réponses.

Commentaires généraux

Le compte de résultat 2025 boucle avec un déficit de CHF 1'086'117.91 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 1'719'335.00, soit une différence de CHF 633'217.09. Le déficit moins élevé que prévu s'explique par des recettes fiscales supérieures au budget, ainsi que par le revenu extraordinaire de CHF 231'336.00 relatifs à la subvention octroyée rétroactivement pour la construction de la salle multi-usage à Léchelles qui a été comptabilisée dans le chapitre 2.

Le tableau ci-dessous résume les écarts par chapitre entre les comptes et le budget 2025 :

		Comptes 2025	Budget 2025	Différence (CHF)	Différence (%)
0	Administration	-2 391 740	-2 410 220	18 480	-0.8%
1	Ordre et sécurité	-243 256	-238 020	-5 236	2.2%
2	Formation	-8 444 498	-8 779 545	335 047	-3.8%
3	Culture, sport et loisirs	-496 368	-402 120	-94 248	23.4%
4	Santé	-2 948 308	-2 900 170	-48 138	1.7%
5	Prévoyance sociale	-3 898 088	-3 848 435	-49 653	1.3%
6	Trafic et télécommunications	-1 262 818	-1 280 340	17 522	-1.4%
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-289 487	-277 285	-12 202	4.4%
8	Economie publique	-182 396	-208 800	26 404	-12.6%
9	Finances et impôts	19 070 842	18 625 600	445 242	2.4%
		-1 086 118	-1 719 335	633 217	-36.8%

Par ailleurs, la Commission financière tient à mentionner qu'à la suite de sa remarque, une liste motivée des dépassements de crédits a été établie conformément à l'article 8, alinéa 4 du règlement des finances (cf. document « *Liste motivée des dépassements sur les comptes de résultat 2025* ») et devra être soumise à l'approbation du Conseil général.

La Commission financière s'est concentrée dans son présent rapport sur les principaux écarts entre les comptes 2025 et le budget 2025 ou les comptes 2024, ainsi que sur les informations jugées pertinentes pour le Conseil général, en évitant de répéter les informations déjà communiquées dans le rapport de gestion.

M. le Président donne la parole à **M. Ivan Thévoz** qui désire déposer une intervention.

Retranscription de l'intervention de **M. Ivan Thévoz, groupe UDC-Indépendants-UDF** :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs les visiteurs,

En préambule, notre groupe a pris connaissance des comptes 2025 lors de notre séance de groupe et nous prenons acte du déficit de la commune de plus d'un million de francs, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 1'700'000 et des poussières, soit une différence de CHF 633'217.09.

À cinq jours de la votation communale concernant les hausses des impôts, sans connaître à l'avance le résultat de celui-ci, mais conscient des attentes et des préoccupations de la population belmontoise face à ces volontés d'augmentation, nous tenons à préciser que notre groupe se tient prêt à toute éventualité quant au résultat de ce dimanche.

Qu'il s'agisse d'une acceptation ou d'un refus du référendum, les futurs comptes de la commune devront être analysés avec rigueur afin d'éviter tout gaspillage de l'argent du contribuable. Nous proposerons également au nouveau Conseil communal, fraîchement élu, d'entamer un plan d'assainissement des finances communales.

Nous tenons à souligner que notre groupe formulera des propositions allant dans le sens d'une plus grande sobriété financière, afin d'assurer la bonne tenue et la santé financière de notre commune. Au début de cette nouvelle législature, notre groupe présentera ses propositions afin d'apporter sa contribution au Conseil communal.

M. le Président donne la parole à **M. Nicolas Bugnon** qui désire déposer une intervention.

Retranscription de l'intervention de **M. Nicolas Bugnon, groupe La Gauche Plurielle** :

J'interviens au nom de mon groupe pour une mise en perspective du résultat des comptes 2025 de notre commune. Vous vous rappelez notre séance du budget pour l'année 2025 qui avait eu lieu en décembre 2024 et qui avait été ponctuée de nombreux amendements, surtout en termes de coupes de prestations. On ne parle même pas ici de la séance du budget 2026.

Des coupes pour un total final de quelque CHF 70'000 avaient été votées. Certaines de manière unanime, notre groupe les ayant aussi considérées comme justifiées et intéressantes. D'autres, avec une majorité moins nette. D'autres propositions de coupes avaient été refusées. Ces propositions concernaient des éléments qui touchaient entre autres à la vie villageoise qui permet à notre commune de garder une vie active et des gens qui s'engagent dans la collectivité, que ce soit au niveau associatif ou politique : CHF 1000 au Conseil des parents, CHF 9000 aux activités scolaires, le soutien aux seniors (notez l'écho à l'analyse sur la question démographique), ou encore la bibliothèque, pour laquelle nous avons montré 2x son importance pour la jeunesse. D'autres propositions concernaient le fonctionnement des services, comme les formations du personnel en phase de réorganisation ou l'entretien courant des bâtiments.

Nous voudrions simplement vous faire remarquer qu'aujourd'hui, alors que les comptes réels de cette année 2025 sont établis avec plus d'1 million de déficit (*limité grâce à une subvention de 230'000 obtenue après insistance auprès du canton pour la salle polyvalente de Léchelles*), que la situation financière de la commune n'est pas dépendante de ces montants sur lesquels on a pu débattre lors des deux derniers exercices budgétaires.



On le sait tous, des élus de pratiquement tous les groupes me l'ont avoué, la question sur la situation démographique et les comptes le montre : les raisons réelles de notre situation financière sont bien ailleurs. On peut quasiment résumer les vraies causes sur les 5 doigts de la main : (1) augmentation de la population, (2) vieillissement de la population, (3) pertes fiscales des entreprises à la suite de la réforme entrée en vigueur depuis 2020, (4) reports de charges du canton, (5) coûts de la santé en augmentation. Voilà en substance pratiquement l'entier de l'explication du trou budgétaire de notre commune. Des communes, j'ai envie de dire, car toutes les communes sont concernées par ces causes qui ont le même effet partout.

Alors, nous demandons aux futurs décideurs de la législature à venir, de bien prendre en compte la réalité de la situation et les vrais éléments qui impactent cette situation. On peut comprendre que certains votes sur des amendements ont pu être contestataires lors de cette législature par les groupes ayant combattu la hausse d'impôts. Mais quoi qu'il advienne à ce sujet suite au référendum, qu'on garde en tête que ce n'est pas le raboutage des photocopies qui sauvera la situation financière, ou celui des soutiens aux sociétés locales. Bien au contraire.

Le plus grand capital de notre commune, c'est l'énergie des gens qui la constituent. Gardons bien en vue que seule une commune active au niveau associatif et cette dynamique d'engagement des gens qui est tant recherchée par toutes les sociétés, c'est tout ce qui pourra nous sauver à long terme. Gardons donc aussi un personnel communal énergique et motivé pour plus d'efficacité, et gardons de l'activité pour notre jeunesse, car c'est elle l'avenir de notre commune.

Et concernant la situation financière, regardons simplement en face les vraies raisons de son évolution.

M. le Président indique que pour les comptes de résultats, nous allons procéder chapitre par chapitre, chaque fois la parole sera donnée au Conseil communal puis à la Commission financière. Les membres du Conseil général seront invités à intervenir si nécessaire chapitre par chapitre.

Un vote final aura lieu après avoir passé en revue tous les chapitres, en parallèle, nous allons également examiner la liste motivée des dépassements sur les comptes de résultats 2025 pour un total de CHF 369'000.00.

a) Comptes de résultats

Chapitre 0 – Administration générale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

01 Législatif et exécutif / 012 Exécutif

0120.3199.00 Autres charges d'exploitation (personnes externes + div.)

Dans ce compte sont comptabilisés les frais relatifs aux réceptions, apéritifs, invitations, etc. Les dépenses inférieures au budget s'expliquent principalement par l'annulation de la soirée organisée pour les nouveaux citoyens en raison du manque de personnes inscrites.

02 Services généraux

022 Services généraux, autres / 0220.4260.01 Remboursements frais de formation

Les produits comptabilisés dans ce compte proviennent des remboursements des frais de formation qui avaient été payés aux employés et qui ont quitté la Commune avant le délai de prescription de 5 ans.

022 Immeubles administratifs / 0290.3144.01 Etudes et améliorations énergétiques

Le dépassement par rapport au budget provient de l'audit énergétique « PEIK » de la halle polyvalente de Domdidier (bilan thermique, thermographie, estimation de retour sur investissements des mesures d'économie) qui n'avait pas été budgété.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

15 Service du feu / 150 Service du feu

1500.4200.00 Taxe non pompier

La Commission financière constate que les produits de ce compte sont inférieurs de CHF 33'183.80 au budget 2025. A noter que les estimations ont été revues et le budget 2026 a été ajusté.

16 Défense / 162 Défense civile

1620.3120.00 Frais électricité, eau, chauffage, combustible

La baisse significative par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 s'explique par le fait que le Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise refacture de manière particulière les frais de chauffage pour nos abris (situés sous le home). Ainsi, en 2024, les frais relatifs aux années 2022 à 2024 avaient été comptabilisés.

M. Jean-Marc Chappuis, groupe MBB, indique qu'en tant que membre de l'état-major élargi du bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye, il a eu l'information que, lors de l'exercice comptable 2025, le bataillon a rétrocédé aux communes, pour 2025, un montant d'environ CHF 313'000. Cela représente un montant pour Belmont-Broye de CHF 53'086.02.

Ce montant n'apparaissant pas dans les comptes 2025 qui nous sont proposé ce soir, il demande que, pour l'année prochaine, ce montant apparaisse soit en montant transitoire si celui-ci n'est pas encore validé par le Codir de l'ADIS-Broye, soit de le mettre comme produit l'an prochain.

Cela me semble important que les Conseillers généraux aient l'information de cette ristourne qui correspond aux taux de présences lors de formations ou de non-présence aux exercices par rapport à ce qui a été budgétisé en 2024.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique qu'effectivement, il y a eu plusieurs années avec des rétrocessions.

On a bénéficié de montants de rétrocession qui tournaient autour de CHF 50 000 . Il y a quelques temps, un montant de 50'000 francs a été rétrocédé à notre commune et CHF 30'000 ont été conservé pour créer un fonds contre lequel la Commune de Belmont-Broye s'est battue, en séance des déléguées de l'ADIS, pour refuser la création de ce fonds vu la situation financière.

CHF 30'000 dorment dans un fonds au niveau d'une association régionale alors que l'on doit emprunter pour compenser ce montant qui ne nous a pas été rétrocédé. On n'a pas eu l'information concernant le montant de la rétrocession cette année parce que l'assemblée a eu lieu un peu plus tard que les autres années. Ce montant a été réceptionné par la commune et sera comptabilisé dans les comptes 2026.

Chapitre 2 –Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

21 Scolarité obligatoire / 212 Ecole primaire II

2120.3171.00 Activités (Excursions, camps, divers)

La Commission financière constate que les dépenses sont inférieures au budget de CHF 33'682.81, ce qui est plutôt réjouissant. Pour mémoire, nous tenons néanmoins à mentionner que le budget 2025 avait pourtant été abaissé, selon notre proposition, de CHF 188'500.00 à CHF 179'075.00 lors de la séance du Conseil général du 16.12.2024. Par conséquent, la Commission financière demande que les prochains budgets relatifs aux activités scolaires soient plus précis et rappelle qu'il est possible de demander un crédit supplémentaire en cours d'année si cela s'avère nécessaire.

22 Ecoles spécialisées / 230 Formation professionnelle initiale

2300.3611.00 Office cantonal de la formation professionnelle

L'augmentation par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 est due à un changement législatif qui a eu comme effet la dissolution de la Commission fédérale de la formation professionnelle et de la Commission fédérale de la maturité professionnelle, avec comme conséquences des frais répercutés sur les cantons et les communes.

Les activités extrascolaire 2025 on est en août (année scolaire août à juillet il est difficile de mettre dans les budgets les activités qui von être organisé durant l'année civile.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, ajoute juste une précision concernant les budgets qui concernent l'école d'une manière générale, ici l'école primaire et leurs activités extrascolaires. Il faut bien se rendre compte quand on élabore le budget, en l'occurrence ici de 2025, on est en août, septembre 2024.

Quand on fait le budget, on est en début d'année scolaire. Une année scolaire va d'août à juillet. Donc forcément, à ce moment-là, on fait les budgets pour toute l'année 2025. Et on peut difficilement anticiper ce qui va être mis au programme dans les activités extrascolaires pour août 2025 jusqu'à décembre 2025.

C'est toujours la difficulté, on le voit aussi dans le cas de l'association des communes pour les CO, on a à chaque fois des années scolaires qui vont d'août à juillet et puis des années comptables qui vont de janvier à décembre, ce qui rend toujours difficile la réalisation des budgets.

Compte 2120.3171.00 / Activités

Mme Cindy Chassot pour le groupe Le Centre Belmont-Broye a une question concernant la ligne 2120.3171.00 Activités

Elle constate qu'un effort a été fait par rapport au budget, ce qui est positif. En revanche, elle ne voit pas apparaître de mention des produits liés à la fête de l'école qui a eu lieu en novembre 2025.

Elle demande s'il est possible de donner quelques éléments chiffrés sur les résultats de cette manifestation, notamment en termes de recettes, de dépenses et de résultat final.

Mme Anita Moullet, Conseillère communale, indique que la fête n'a pas été organisée par la commune mais par les professeurs avec l'aide du Conseil des parents. Ceci est un investissement bénévole des parents. C'est pour cela qu'il n'y a rien dans les comptes de la Commune.

Aucune autre remarque ou question n'étant faite, **M. le Président** passe au chapitre 3.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 4 – Santé

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** indique que pour le compte

42 Soins ambulatoires / 4210.3612.01 Participation indemnités forfaitaires

La différence par rapport au budget 2025 provient du décompte de l'année précédente qui est facturé l'année suivante. En 2025, le solde à payer relatif à 2024 était de CHF 55'882.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque. Il prendra si nécessaire la parole après l'intervention de la Commission financière sur la subvention à l'accueil de jour et aux Petits-Pruneaux.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

54 Famille et jeunesse

545 Prestations aux familles / 5451.3636.00 Frais des crèches

5451.4240.00 Participation des parents aux crèches

La Commission financière tient à préciser que la participation des parents aux frais de la crèche « Little Green House » est de 61.4% en 2025 (58.6% en 2024 et 61,9% en 2023). Le montant net à charge de la commune est ainsi de CHF 1'063'762.10 – CHF 653'105.12 = CHF 410'656.98.

5451.3636.01 Subvention à l'accueil de jour et aux Petits Pruneaux

La Commission financière constate un dépassement de CHF 55'047.35 par rapport au budget 2025 (+15,2%). Cet écart important, expliqué par un nombre d'heures de garde plus élevé que prévu au budget, se répète chaque année et nous interpelle. La Commission financière demande aux représentants de notre Commune au sein de l'Association « les P'tits Pruneaux » de relayer cette constatation aux organes responsables afin que des mesures soient mises en place pour améliorer le processus budgétaire et le suivi des dépenses.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, précise, comme ça a été déjà expliqué plusieurs fois, l'Association Les Petits Pruneaux, c'est un service de maman de jours et on a eu effectivement plusieurs fois, en fin d'année, des difficultés financières. On a fait une analyse financière très poussée. On a constaté que la participation des communes de la base Broye à l'association était largement inférieure à ce qui se pratiquait dans les autres associations du district.

Nous avons fixé de nouveaux montants concernant la participation. Ensuite, dans les mesures qui ont été prises, on a mis un terme au pot commun, c'est-à-dire que toutes les communes versaient un montant unique pour l'association. On est parti pour être le plus proche possible pour valider une facturation par rapport au service demandé, donc aux heures de garde proprement dit.

Nous sommes passés à une facturation mensuelle. Cela permet aussi pour la commune d'avoir un meilleur suivi sur les heures de facturation et les familles qui bénéficient.

La dernière mesure adoptée, est une augmentation de la participation des parents. Toutes ces mesures ont été mises en application et la commune finalement paye vraiment les heures de garde. Mais, quand on fait des budgets, forcément, c'est basé sur une estimation par rapport aux années précédentes.

Ce qui explique que chaque année, on a effectivement une augmentation au niveau des comptes par rapport au budget.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière, n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière

71 Approvisionnement en eau / 710 Approvisionnement en eau

7101.3510.00 Attributions financement spécial – maintien valeur – EP

7101.3510.01 Attributions financement spécial - équilibre cpte – EP

La Commission financière constate que les montants attribués à la réserve, qui servent à compenser l'excédent de produits afin d'avoir un équilibre entre les charges et les produits du chapitre 71, sont élevés. En effet, une attribution de CHF 205'419.61 (CHF 215'926.31 en 2024) à la réserve pour le maintien de la valeur a été comptabilisée (Compte 7101.3510.00) et une attribution de CHF 200'029.12 (CHF 223'974.37 en 2024) a été comptabilisée à la réserve pour l'équilibre du compte (Compte 7101.3510.01). Ceci nous conduit aux réflexions suivantes :

Il ressort de ces deux comptes que les produits issus des taxes sont largement supérieurs aux charges. A notre sens, la réserve pour l'équilibre du compte (financée par la taxe d'utilisation) ne doit pas suivre la même logique que la réserve pour le maintien de la valeur (financée par la taxe de base EH et surface). En effet, la réserve pour le maintien de la valeur doit servir à supporter les frais financiers des investissements futurs permettant le renouvellement des infrastructures et elle est, par conséquent, amenée à augmenter ces prochaines années.

En revanche, la réserve pour l'équilibre du compte sert à couvrir les coûts de fonctionnement et ne doit donc pas augmenter de manière indéfinie (la réserve figurant dans le compte 290001.01 du Bilan s'élève au 31.12.2025 à CHF 1'642'193.83). Par conséquent, le montant de la taxe d'utilisation fixé pour l'année 2025 à 2.50 CHF par m3 devrait être remis en question et adapté lors du budget 2026.



Le Conseil communal a d'ailleurs déjà mis en œuvre cette recommandation puisque la taxe d'utilisation a été abaissée pour l'année 2026 à CHF 2.00 par m3.

720 Traitement des eaux usées / 7201 Traitement des eaux usées communales

7201.3510.00 Attribution financement spécial- maintien valeur - EU

7201.3510.01 Attribution financement spécial - équilibre compte EU

La Commission financière constate qu'une attribution de CHF 377'818.35 (CHF 380'252.30 en 2024) à la réserve pour le maintien de la valeur a été comptabilisée (Compte 7201.3510.00) et une attribution de CHF 9'323.02 (en 2024, un prélèvement de CHF 102'414.35 avait été effectué dans la réserve dans le compte 7201.4510.01) à la réserve pour l'équilibre du compte (Compte 7201.3510.01). Ceci nous conduit aux réflexions suivantes.

A l'instar du chapitre 71 relatif à l'approvisionnement en eau, la réserve pour le maintien de la valeur (financée par la taxe de base EH et surface) doit servir à supporter les frais financiers des investissements futurs permettant le renouvellement des infrastructures et elle est, par conséquent, amenée à augmenter ces prochaines années.

Concernant les coûts de fonctionnement, comme ceux-ci ont été inférieurs aux produits issus de la taxe d'utilisation, une attribution de CHF 9'323.02 a été comptabilisée. Le montant de la réserve demeure élevé avec un montant de CHF 1'742'790.76 dans le compte 290002.01 du Bilan au 31.12.2025. Par conséquent, le montant de la taxe d'utilisation fixé actuellement à CHF 2.60 par m3 devrait être remis en question et adapté lors d'un prochain budget. A noter que le montant de la taxe d'utilisation n'a pas été adapté au budget

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère aux remarques faites lors de l'introduction.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière

91 Impôts / 9100 Impôts communaux ordinaires

9101 Impôts communaux spéciaux

La Commission financière constate que les revenus des impôts communaux ordinaires sont inférieurs de CHF 369'307.18 par rapport au budget 2025. Cet écart provient principalement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (CHF -646'093.45) et de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (CHF -117'763.85) qui sont partiellement compensés par les revenus supérieurs engrangés par l'impôt à la source (CHF +211'679.07) et par l'impôt sur les prestations en capital (CHF + 230'900.65).

Les impôts communaux spéciaux ont quant à eux été supérieurs de CHF 480'709.15 par rapport au budget 2025, en particulier grâce aux revenus issus de l'impôt sur les gains immobiliers (CHF +329'424.60).



Le tableau ci-après résume ces différentes variations :

		Comptes 2025	Budget 2025	Différence
9100	Impôts communaux ordinaires	14 221 692.82	14 591 000.00	-369 307.18
9100.4000.00	dont impôt sur le revenu (personnes physiques) - année fiscale	10 355 000.00	12 000 000.00	-646 093.45
9100.4000.10	dont impôt sur le revenu (personnes physiques) - années précédentes	998 906.55		
9100.4001.00	dont impôt sur la fortune (personnes physiques) - année fiscale	655 500.00	765 000.00	18 070.35
9100.4001.10	dont impôt sur la fortune (personnes physiques) - années précédentes	127 570.35		
9100.4010.00	dont impôt sur le bénéfice (personnes morales) - année fiscale	779 000.00	895 000.00	-117 763.85
9100.4010.10	dont impôt sur le bénéfice (personnes morales) - années précédentes	-1 763.85		
9100.4011.00	dont impôt sur le capital (personnes morales) - année fiscale	66 500.00	79 000.00	-46 289.20
9100.4011.10	dont impôt sur le capital (personnes morales) - années précédentes	-33 789.20		
9100.4002.00	dont impôt à la source	671 679.07	460 000.00	211 679.07
9100.4030.00	dont impôt sur les prestations en capital	460 900.65	230 000.00	230 900.65
9100.4029.00	dont récupération perte sur débiteurs, divers	47 344.00	10 000.00	37 344.00
9101	Impôts communaux spéciaux	3 304 209.15	2 823 500.00	480 709.15
9101.4021.00	dont contributions immobilières	1 640 924.05	1 600 000.00	40 924.05
9101.4022.01	dont impôt sur les gains immobiliers	779 424.60	450 000.00	329 424.60
9101.4023.00	dont impôt sur les mutations, successions et donations	859 540.50	750 000.00	109 540.50
91	Total impôts communaux ordinaires et spéciaux	17 525 901.97	17 414 500.00	111 401.97

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Les comptes de résultats 2025 sont acceptés à l'unanimité.
La liste motivée des dépassements pour un montant total de CHF 369'000.00 est acceptée à l'unanimité.

b) Comptes des investissements

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes d'investissements 2025, **M. le Président** donne la parole à **M. Fabrice Currat** pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. le Président demande à **M. Ludovic Corminboeuf** pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes d'investissements 2025.

M. Ludovic Corminboeuf indique La Commission financière constate que le montant net d'investissement se monte à CHF 595'053.65. L'écart par rapport au budget s'explique par le report de plusieurs projets d'aménagements routiers (Chapitre 6), et de projets relatifs à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées (Chapitre 7). Les charges y relatives seront donc reportées sur les années futures.

Nous avons pris connaissance des différents tableaux relatifs aux investissements terminés, de même qu'aux investissements en cours et nous n'avons pas de remarque particulière à formuler au sujet des investissements.

Chapitre 1 –Ordre et sécurité publique, défense

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 1 est accepté à la majorité évidente.



Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 2 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 3 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 6 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 7 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 9 est accepté à la majorité évidente.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote final.



Les comptes d'investissements 2025 sont acceptés à l'unanimité.

c) Approbation des comptes

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière :

Bilan

Les dettes financières à long terme se montent à CHF 37'912'583.90 au 31.12.2025, soit en augmentation de CHF 5'111'020.50 (+15.6%) par rapport à l'année précédente (dettes financières à long terme au 31.12.2024 : CHF 32'801'563.40).

Les capitaux propres non-affectés (chapitre 299) au 1er janvier 2025 se montaient à CHF 19'474'276. Cette valeur est diminuée de la perte de 2025 pour afficher un solde de CHF 18'394'246.98.

La Commission financière n'a pas d'autres remarques concernant le bilan au 31 décembre 2025.

La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter le compte de résultat 2025 et le compte d'investissements 2025 et le report du déficit de CHF 1'086'117.91 dans les capitaux propres (diminution des capitaux propres) d'approuver globalement la liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'article 8 RFin selon le document « *Liste motivée des dépassements sur les comptes de résultat 2025* ».

Pas de remarque de l'assemblée.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote final des comptes 2025.

Les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité.

M. le Président passe la parole à **M. Albert Pauchard, Syndic**, pour commenter le rapport de gestion 2025.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2025, le quatrième sous cette forme, a été réalisé avec les objectifs suivants :

- Maintenir la structure actuelle pour faciliter la lecture
- Présenter les différentes réalisations et projets développés
- Informer de manière transparente sur la situation financière
- Présenter les investissements terminés et ceux en cours

M. Albert Pauchard, Syndic, indique que le rapport de gestion n'a pu vous être remis que la semaine dernière, ceci est dû au fait que l'administration a été relativement chargée dans le cadre de différentes questions, notamment par la mise en place de tout le matériel en lien avec le référendum. Le rapport de gestion 2025 ne comporte pas de particularités par rapport aux trois premiers rapports de gestion.

Vous y trouverez l'ensemble des informations sur l'activité communale déployée par le Conseil communal durant l'année écoulée, plus un certain nombre d'informations concernant les questions financières de la commune. Il invite tous ceux qui n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance. Sa lecture est toujours instructive et très intéressante.

On y voit que la Commune déploie une activité très importante relevant de ses compétences mais aussi au niveau de tout ce qui est mis en place pour différentes activités qui ne relèvent pas nécessairement de la compétence du Conseil communal.



Il rappelle que le rapport de gestion n'est pas soumis à la votation du Conseil général. Le Conseil général en prend uniquement connaissance. C'est un gouvernail pour les futures décisions et les futures approches que le Conseil général, comme le Conseil communal va pouvoir s'inspirer pour la législature qui va s'ouvrir.

Constatant qu'il n'y a plus de remarques, **M. le Président** passe au point suivant.

4. Divers

M. le Président demande s'il y a des interventions.

M. Albert Pauchard, Syndic, indique que le Conseil communal n'a pas de divers à communiquer. Nous sommes finalement en fin de législature. La nouvelle législature va s'ouvrir tout soudainement, avec l'assermentation des autorités ce samedi.

Il saisit l'occasion de faire une petite transition pour vous remercier et remercier l'ensemble des autorités communales, qu'elles soient législatives ou exécutives, pour le dynamisme mis en place durant cette législature, pour l'implication et la volonté de faire avancer notre Commune.

Soyez fiers de ce que vous avez réalisé, soyons fiers du temps que nous donnons à la collectivité et j'espère que la collectivité en est reconnaissant. Que nous soyons au législatif ou à l'exécutif, nous réalisons des tâches importantes avec une forte responsabilité au dépens d'autres activités, hobbies ou passions. Il ne peut que saluer cet engagement que vous avez pris depuis 2021.

Merci pour la confiance que vous avez accordé au Conseil communal durant cette législature et il souhaite à toutes et tous qui quittent les autorités législatives ou exécutives de bons projets pour leur avenir et pour les personnes qui restent et qui vont poursuivre cette tâche importante pour notre collectivité, il les remercie de se mettre à disposition et leur souhaite aussi une belle prochaine législature, très productive, très constructive et dynamique. Merci, pour votre engagement, merci au nom de la population de la commune de Belmont-Broye.

M. le Président donne la parole à **Mme Magaly Barbey** qui désire déposer une intervention.

Re transcription de l'intervention de **Mme Magaly Barbey, groupe Le Centre** :

Je souhaite brièvement revenir sur la question que j'ai déposée en décembre 2023 concernant la sécurité du chemin aux abords de l'école de Dompierre.

À l'époque, il m'avait été répondu que l'installation d'une barrière n'était pas possible, ce chemin étant considéré comme un accès pompier. J'ai pris cette réponse pour acquise. Or, en début d'année, plusieurs citoyens ainsi que des membres des sapeurs-pompiers m'ont indiqué que ce chemin ne serait en réalité pas utilisé pour les interventions de secours, notamment en raison de ses caractéristiques, et que l'accès opérationnel se ferait par l'autre côté, depuis le parking.

Face à ces informations contradictoires, j'ai estimé nécessaire de demander des précisions auprès de l'organe compétent, à savoir l'ECAB. Quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre, au travers de leur réponse, que les plans d'enquête ne mentionnent effectivement pas ce chemin comme voie d'intervention camion pour les pompiers.

Mon objectif aujourd'hui n'est pas de rouvrir un débat passé, mais bien de disposer d'informations exactes afin que les décisions prises le soient sur des bases correctes, surtout lorsqu'il s'agit de la sécurité des enfants.

M. Albert Pauchard, Syndic, répond à Mme Magaly Barbey que ces informations seront relayées aux prochaines autorités pour qu'elles puissent y répondre de manière claire et précise.

M. le Président indique que c'était aujourd'hui sa dernière séance en tant que Président. C'est également la dernière séance de la législature 2021 – 2026.

Il remercie le Conseil communal, le Conseil général et l'Administration communale pour leur concours à l'organisation des diverses manifestations qui ont eu lieu pendant cette dernière année de législature et également pour les débats parfois intenses au sein des réunions du Conseil général.

L'intensité était telle qu'il ne savait plus parfois la couleur des cartons devant être levés, en demandant parfois de lever des cartons jaunes ! Avec le vote électronique en approche, on va gagner en efficacité. Il souhaite déjà plein succès aux nouveaux membres du Conseil communal et du Conseil général et que vive Belmont-Broye !

Il rappelle la séance constitutive du Conseil général qui aura lieu le lundi 4 mai 2026 à 19h00 à la halle de sports à Domdidier.

Pour terminer, la verrée traditionnelle vous est offerte à l'intérieur de la buvette afin de partager un moment de convivialité. Comme c'est sa dernière séance de présidence, il prendra à sa charge la moitié des frais de la verrée. C'est sa petite contribution à la réduction du futur déficit de cette année si le référendum passe.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** lève la séance à 20h39.

Au nom du Conseil général



Laurence Esseiva
Secrétaire



Johnny Fleury
Président